

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	34	47 (15 pouvoirs)

Séance du 23 juin 2022

Date de la convocation

17 juin 2022

Date d'affichage

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-trois juin, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 17 juin 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° **D2022_06_07_162**

Approbation de la convention de partenariat et de prestations avec l'AFOCG 01

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	S. PERI
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	L. LOREAU
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	A.CHEVALIER
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	JP. GRANGE
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
VILLETTE SUR AIN	Jacques	LIENHARDT	x		
	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Inter Territorial Dombes Val de Saône (PAIT), le développement de la consommation locale est l'un des axes qui doit permettre l'ancrage territorial de l'alimentation.

Cette convention porte sur les trois EPCI partenaires du PAIT, à savoir la Communauté de communes de la Dombes, de Val de Saône Centre et de Dombes Saône Vallée. En tant que chef de fil du PAIT, la CCD centralise et est l'interlocuteur unique de cette convention.

La convention de partenariat et de prestations avec l'AFOCG 01 a pour objectif la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture durable, à l'alimentation locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro-alimentaire.

Les actions proposées aux établissements scolaires et centres sociaux ou de loisirs seront :

- Proposer une offre d'animations pédagogiques autour d'une alimentation responsable et de qualité : un dispositif modulable s'intégrant dans un projet pédagogique (articulation des actions TablOvert, Cantine-Ecole et GoûtOdébat),
- Développer une offre de formation : Ces actions concourent à la "professionnalisation" de la communauté d'animateurs intervenant auprès d'un public jeune sur les thématiques alimentation/agriculture,
- Accompagner la construction d'un parcours pédagogique autour de la malette GoûtOdébat.

Le montant total maximum de la convention pour l'année scolaire 2022-2023 est de 15 775 € HT, qui se répartira de la manière suivante :

- Une part fixe de 3 000 € HT correspondant à l'accompagnement et au suivi du partenariat (incluant logistique, évènement, réunion d'information, support de communication) ainsi qu'à la formation des acteurs locaux.
- Une part variable de 12 775 € HT, dépendante de la réalisation des actions par les établissements scolaires et centres sociaux ou de loisirs.

Le financement sera partagé entre les EPCI du PAIT selon les modalités définies dans la convention du PAIT, c'est-à-dire :

- Pour la part fixe, un partage selon la répartition définie. (40% CCD, 39% CCDSV et 21% CCVSC),
- Pour la part variable, chaque EPCI bénéficiaire d'une prestation en sera totalement redevable.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat et de prestations avec l'AFOCG 01,
- D'autoriser Madame la Présidente à la signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,
par 47 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** la convention de partenariat et de prestations avec l'AFOCG 01,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à la signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 23 juin 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS





CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro- alimentaire

Entre



La **Communauté de Communes de la Dombes**, située au 100 Avenue Maréchal Foch 01400 Chatillon-sur-Chalaronne, **représentée par Isabelle DUBOIS, en sa qualité de Présidente**, dûment habilitée à cet effet, au titre du **Projet Alimentaire Inter Territorial Dombes Val de Saône**

et



L'**AFOCG 01** représentée par **Fanny Petitjean, Présidente**

Préambule

Le **PAIT Dombes Val de Saône** rassemble les trois EPCI suivantes : la CC Dombes, la CC Dombes Saône Vallée (CC DSV) et la CC Val de Saône Centre (CC VSC).

Le PAIT est piloté par la communauté de communes de la Dombes (CCD) qui agit pour cette convention en tant que représentant du PAIT.

L'ancrage territorial de l'alimentation et la résilience alimentaire sont les fondements du PAIT.

Le PAIT agit pour relocaliser notre alimentation et valoriser notre patrimoine alimentaire pour :

- favoriser la production locale et la qualité des produits.
- créer et développer des filières de proximité.
- permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

L'AFOCG 01 propose aux agriculteurs de l'Ain les moyens de devenir autonomes et responsables de la gestion globale de leur entreprise, par l'apprentissage de la comptabilité, les formations à la gestion et l'accompagnement de projets. Cette association se positionne aussi sur la thématique de promotion des métiers de l'agriculture et d'éducation à l'environnement et à l'alimentation dans l'Ain.

Ce partenariat s'inscrit dans l'axe Consommation du PAIT, pour permettre une alimentation de qualité pour tous, avec la mise en place d'action de sensibilisation et d'éducation au goût et à la diversité alimentaire. Il permet également de valoriser le patrimoine gastronomique et agricole de territoire du PAIT.

Article 1. Objectif du Partenariat

La présente convention de partenariat permettra de définir les modalités de réalisation des objectifs communs de la CC et de l'AFOCG 01 :

Sensibiliser et éduquer :

- à l'agriculture durable
- à l'alimentation locale et de qualité
- à la préservation du patrimoine agro-alimentaire.

Cette présente convention fait ainsi état d'un panel d'actions répondant à ces objectifs, qui seront mises en œuvre sur le territoire du PAIT Dombes Val de Saône en partenariat entre les trois EPCI et l'AFOCG 01.

Article 2. Actions partenariales

2.1. Présentation des actions conduites par l'AFOCG 01

Proposer une offre d'animations pédagogiques autour d'une alimentation responsable et de qualité : un dispositif modulable s'intégrant dans un projet pédagogique (articulation des actions TablOvert, Cantine-Ecole et GoûtOdébat)

- **Réseau TablOvert** actuellement constitué de 31 agriculteurs et 18 associations proposant des animations pédagogiques à destination d'un public scolaire (maternelles – primaires – collèges) autour du lien entre agriculture et alimentation. Les animations se font en classe, en milieu naturel ou à la ferme.

- **Mallette pédagogique GoûtOdébat** disponible depuis septembre 2020 et à destination des cycles 3 : jeu outil abordant 10 thèmes autour de l'agriculture et d'alimentation par le biais d'activités et de débat.
- **Animations Cantine Ecole** regroupent sur une même journée une intervention d'un agriculteur TablOvert dans une classe, un repas avec un produit de l'agriculteur, un temps d'activité avec la mallette GoûtOdébat et un temps de sensibilisation parents/enfants autour de l'introduction des produits locaux dans la restauration scolaire.

Développer une offre de formation : Ces actions concourent à la "professionnalisation" de la communauté d'animateurs intervenant auprès d'un public jeune sur les thématiques alimentation/agriculture.

- **Formation** auprès des **agriculteurs** désireux de rejoindre le réseau TablOvert
- **Ateliers** à destination des futurs **animateurs** de la mallette GoûtOdébat : prendre en main la mallette GoûtOdébat et engager le débat avec un jeune public
- **Mobilisation des acteurs** : réunions d'information, participation à des événements conduits sur le territoire, outils de communication...

Accompagner la construction d'un parcours pédagogique autour de la mallette GoûtOdébat

- Ingénierie de projet pédagogique
- Accompagnement de porteurs de projet (de l'analyse du besoin jusqu'à la mise œuvre du parcours et son évaluation)
- Co-construction du parcours, mise en lien des acteurs

2.2. Engagements de l'AFOCG01

L'AFOCG 01 assurera la gestion globale des actions du partenariat, correspondant à l'ingénierie, à la formation, au lien avec les intervenants et les bénéficiaires des actions.

L'AFOCG 01 s'engage à déployer ses actions selon le périmètre défini dans l'Article 3 et à participer au comité de sélection.

L'AFOCG 01 transmettra chaque fin d'année scolaire le bilan des actions réalisées, et en présentera les résultats lors d'un comité de pilotage PAIT.

L'AFOCG 01 veillera à développer son réseau d'animateurs TablOvert sur le territoire du PAIT et les formera.

Dans le cadre des événements Cantine-Ecole, garantir à l'intervenant TablOvert le tarif forfaitaire de 200 euros HT ainsi que le remboursement des frais kilométriques.

2.3. Engagements de la CCD au titre du PAIT

La CCD, pilote du PAIT, s'engage à faciliter les actions de l'AFOCG 01. L'ensemble des services de la collectivité concernés par ces actions devront être informés, impliqués et se mobiliseront autant que nécessaire (communication, relais d'information, participation aux réunions de cadre et de suivi du partenariat).

La collectivité s'engage à identifier les écoles et les classes dans lesquelles les actions du partenariat seront déployées, et à fournir à l'AFOCG 01 les coordonnées des établissements (écoles, centres sociaux et ou de loisirs) et des enseignants ou animateurs concernés.

La collectivité assurera la transmission et la réception des dossiers de candidatures, et mènera la sélection en comité avec l'AFOCG 01.

La collectivité sera relais et soutien dans la recherche d'intervenants TablOvert pour étoffer le réseau d'animateurs sur le territoire du PAIT.

La collectivité s'engage à assumer le financement des interventions auprès des intervenants TablOvert de manière directe. Chaque intervenant devra fournir un devis détaillé, en indiquant le lieu d'intervention prévu, correspondant à une animation retenue dans le cadre du comité de sélection. (Hors cantine école)

2.4. Indicateurs

- Nombre et profils de nouveaux intervenants intégrés au réseau ;
- Nombre de jours de formation nécessaires ;
- Nombre et type d'interventions
- Nombre et type d'évènements réalisés
- Bilan qualitatif des actions conduites

Article 3. Périmètre d'intervention et modalités de déploiement

Les actions définies dans le cadre de cette convention seront déployées pour l'année scolaire 2022-2023 sur les écoles primaires et centres sociaux et ou de loisirs, du territoire du PAIT Dombes Val de Saône, incluant les 3 communautés de communes partenaires qui sont la Dombes, Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée.

Le périmètre d'intervention définitif devra être fixé par la collectivité (*en fonction des partenaires EPCI du PAIT dans le cadre de leur convention*) avant le 30 mai de l'année scolaire en cours, et ce pour chaque année scolaire de déploiement, afin de permettre le démarrage de la campagne d'inscription de juin à septembre de l'année scolaire en cours.

Article 4. Engagement financier

La collectivité financera l'AFOCG 01 :

D'une part fixe :

- De 2 000 € correspondant à l'accompagnement et au suivi du partenariat (incluant logistique, évènement, réunion d'information, support de communication).
- 1 000 € HT/ formation des acteurs locaux (Montant forfaitaire)

D'une **part variable**, dépendante de la réalisation des actions :

- 950 € HT / animation Cantine Ecole, correspondant à l'ingénierie de projet, l'animation d'ateliers familles et aux produits de dégustation auxquels s'ajoutent les frais kilométriques.
- 400 € HT / jour d'accompagnement des porteurs de projets pour la mallette de jeu GoutOdébat auxquels s'ajoutent les frais kilométriques.
- De l'achat de 5 mallettes de jeu GoutOdébat pour 225 € (accompagnement pédagogique et/ou demande isolée)

Comme indiqué dans le paragraphe 2.3, la collectivité financera en direct les intervenants du Réseau TablOvert.

Modalités de versements

- Pour la part fixe :

Un acompte de 50% sera versé en septembre de l'année scolaire en cours.
Le solde sera versé en mai de l'année scolaire en cours.

- Pour la part variable :

Chaque action réalisée fera l'objet d'une facturation, avec un règlement au fil des réalisations.

Des devis seront établis, correspondant aux interventions retenues lors du comité de sélection. Un bon de commande sera transmis. La facture par intervention devra être transmise via chorus après sa réalisation.

Article 5. Objectifs et moyens annuels

Les objectifs indiqués sont ceux ambitionnés pour répondre aux enjeux du PAIT, ils permettent de donner un cadre à cette convention de partenariat, engageant chacune des parties à les atteindre. Ces objectifs portent sur l'année scolaire 2022-2023 pour une enveloppe budgétaire de 12 775 €, correspondant à la part variable indiquée dans l'article 4.

A titre indicatif, ce budget correspond à :

- **30 animations TablOvert**
- **3 évènements Cantine Ecole**
- **Réaliser une formation des acteurs locaux (agriculteurs, associations) pour étoffer localement le réseau TablOvert. (compris dans la part fixe du financement)**
- **3 à 5 accompagnements (pour 10 jours) de porteurs de projets concernant la mallette de jeu GoutOdébat.**

En annexe 1 le coût estimé par type d'action et la mise en perspective sur une année scolaire.

Ces objectifs ne devront pas être dépassés le montant de 12 775 € sans l'accord et la signification par courrier de la collectivité. En cas de dépassement des objectifs sans justification, aucune somme correspondante au dépassement ne serait due par la collectivité.

Article 6. Communication

Dès lors qu'une action de communication (courrier, documents de promotion, conférence de presse, interviews...) est effectuée par l'une ou l'autre des parties, pour une action ou plus mentionnée dans cette convention, chaque partie s'engage à faire mention du partenariat établi sur tous les documents de communication. Plus globalement, une stratégie commune de communication devra être élaborée pour l'ensemble de ces actions.

Article 7. Suivi de la convention

L'AFOCG 01 et le Comité de pilotage du PAIT se réuniront 1 à 2 fois par an (au moins une fois), afin d'évaluer, voire ajuster, le présent partenariat.

Des échanges opérationnels réguliers seront conduits pour assurer le bon déroulé des actions du

partenariat.

L'AFOCG 01 réalisera un bilan d'activité spécifique au territoire. Celui-ci reprendra notamment l'ensemble des actions et indicateurs cités dans la présente convention. Ce bilan sera remis en fin d'année scolaire.

Article 8. Durée

La présente convention prendra effet à sa date de signature, pour une durée de 1 an correspondante à l'année scolaire 2022-2023.

Cette convention pourra être renouvelée par avenant.

Article 9. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

Article 10. Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à _____, le **XX/XX/2022**

Pour la Communauté de Communes de la
Dombes

La présidente

Isabelle DUBOIS

Pour l'AFOCG 01

La Présidente

Fanny Petitjean

Annexe 1

Coût estimé par type d'action

Actions	Coût estimé HT	
Animations TablOvert (voir tableau)	Coût moyen 185 eur HT	Financement direct aux intervenants
Animations Cantine Ecole (sur devis)	<ul style="list-style-type: none"> 1 à 3 événements : 750 eur HT/animation 450 eur ingénierie de projet 200 eur animation des ateliers familles 100 eur produits de dégustation 4 à 7 événements : 650 eur HT/animation 7 à 10 événements : 550 eur HT/animation Forfait producteur TBV 200 eur HT/intervention* Frais kilométriques 	Financement auprès de l'AFOCG *L'AFOCG 01 s'engage à reverser le forfait de 200€ HT à l'intervenant.
Accompagnement Porteurs de projet	400 eur HT/jour x 3 à 5 jours/accompagnement	Financement auprès de l'AFOCG
Formations Acteurs locaux . agriculteurs . autres	Montant forfaitaire de 1000 eur HT/formation	Financement auprès de l'AFOCG
Boîte de jeu GoûtOdebat	45 eur HT/ boîte	Financement auprès de l'AFOCG
Mobilisation des acteurs locaux	Montant forfaitaire de 2000 eur incluant logistique événement/réunion d'information, support de communication....	Financement auprès de l'AFOCG

Mise en perspective sur 1 année scolaire

Actions		Total HT
Animations TablOvert	30 animations	5 550 eur
Animations Cantine Ecole 3 événements : 2 250 eur 3 interventions producteurs : 600 eur Frais km : 150 eur	3 événements	3 000 eur
Accompagnement Porteurs de projet	10 jours 3 à 4 accompagnements	4 000 eur
Formations Acteurs locaux . agriculteurs . autres	1 formation	1 000 eur
GoûtOdebat	5 mallettes	225 eur
Mobilisation des acteurs locaux	2 événements	2 000 eur
Total sur une année		15 775 eur